Image not found or type unknown

Dettes immobilieres communautaires

Par **cally56**, le **28/02/2016** à **17:31**

Divorcée en 2008 (sans etat liquidatif de realisé par le notaire) , je me retrouve seule à regler un prêt immobilier et ce depuis 2007 , date de vente du bien ....A ce jour , la banque a toujours preleve les mensualités sur mon compte personnel et refuse de prendre en compte l 'autre co emprunteur (mon ex mari) .J'assume seule cette dette .Quel recours possible puis je entamer à l 'encontre de mon ex mari afin de recuprer la moitie de ce que j 'ai versé à la banque (dette totale s'elevant a 740000 euros au total)?
Je vous remerciant de l 'attention que vous porterez à ma demande

Par **youris**, le **28/02/2016** à **18:27**

bonjour,
vous commencez par faire une mise en demeure par LRAR à votre ex-mari de vous remboursez la moitié de ce que vous avez payé seule en lui indiquant que faute de paiement vous saisirez la juridiction compétente.
je suppose que le prix de vente du bien a servi à rembourser une partie du prêt.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés